Bujumbura, le 15 mai 2017

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

1. Nombre de titres mis aux enchères : 450.000

2. Caractéristiques communes :

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales et doivent être des multiples de 0,05 point.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 17 mai 2017 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB, Service Marché Monétaire, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
 - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD).
- Date d'adjudication : mercredi, le 17 mai 2017 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, le 18 mai 2017.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

3. Caractéristiques spécifiques:

Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13170817;
Emission n° BIBT13170817/021/17

Nombre de Titres : 50.000

Date d'échéance : jeudi, le 17 août 2017.

Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26171116;
Emission n° BIBT26171116/022/17

Nombre de Titres : 200.000

Date d'échéance : jeudi, le 16 novembre 2017.

Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52180517;
Emission n° BIBT52180517/023/17

Nombre de Titres : 200.000

Date d'échéance : jeudi, le 17 mai 2018.

- **4.** Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- **6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

B.P. 705 BUJUMBURA Tél: (257)22 20 40 00 - Fax: (257) 22 22 31 28 - E-mail: brb@brb.bi - Site web: www.brb.bi